

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Délibération 2022-41

**OBJET : Élection d'un membre à la Commission d'Appel
d'Offres (CAO) d'UNIVALOM**

Nombre de membres du Conseil Syndical	
Légal :	38
Désignés :	27
(dont 11 délégués avec voix double soit un total de 38 voix)	
Présents :	16
Visio :	0
Votants :	21
Procuration	6
Date de la convocation : 8 septembre 2022	

Le 15 septembre 2022 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni
au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Khéra BADAoui, Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Emmanuel DELMOTTE, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission syndicale ;
Christophe FONCK, Françoise THOMEL, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALENDIA, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Procurations :

Caroline JOUSSEMET à Jean Pierre DERMIT
Marion MUSSO à Françoise THOMEL,
Georges VAZIA à Marie ANASSE
Xavier WIIK à Jean LEONETTI
Jean-Marc DELIA à Hassan EL JAZOULI
Christophe ULIVIERI à Anne Marie BOUSQUET

Membres excusés :

Joseph CESARO, Eric MELE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; François WYSZKOWSKI, délégué de la Commission syndicale ;
Denise LAURENT, déléguée de la Commission syndicale ;
Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;

Mme BADAoui est désignée en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2020-21 du 10 septembre 2020, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L.2121-22, le Comité syndical d'UNIVALOM a voté la nomination des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) d'UNIVALOM.

Par délibération n°CC.2022.117 du 11 Juillet 2022, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) a souhaité modifier ses représentants au sein du Comité syndical d'UNIVALOM.

Suite au départ de Monsieur Eric MELE, représentant de la CASA et membre titulaire de la CAO, il convient de procéder à son remplacement. En application des dispositions du C.G.C.T, le suppléant actuellement en poste se substitue au membre titulaire, ainsi Monsieur VAZIA est désigné membre titulaire, et il est nécessaire de procéder au remplacement du membre suppléant par élection.

En l'absence de réglementation, il convient d'appliquer le processus général de désignation des organes des collectivités territoriales. En l'espèce, l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités de vote des délibérations prévoit un scrutin à bulletin secret, uninominal à trois tours.

Monsieur le Président demande si, conformément à la loi du 13 août 2004 (Art. 142, I) n°2004-809 relative aux libertés et aux responsabilités locales, le Comité accepte un vote à main levée.

Le Comité accepte.

Un appel à candidature est lancé parmi les délégués.

Monsieur Emmanuel DELMOTTE a obtenu 16 voix.

Monsieur Emmanuel DELMOTTE ayant obtenu la majorité des voix, est déclaré élu.

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **PREND ACTE** de la nomination de Monsieur Emmanuel DELMOTTE en tant que membre suppléant de la CAO d'UNIVALOM.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20220915-2022-41-DE
Date de télétransmission : 16/09/2022
Date de réception préfecture : 16/09/2022